

torture, la situation des réfugiés et des autochtones et aussi la façon dont le monde traite les femmes et les jeunes gens.

Nous avons donc dû diversifier nos efforts en ce domaine au cours des deux dernières années. Et je tiens à vous dire que le Canada est loin d'être resté inactif, comme en témoignent les points suivants:

- Nous avons, comme les médias l'ont signalé, placé la question des droits de la personne au rang des grands thèmes abordés lors de visites de haut niveau à l'étranger.
- Avec dynamisme et à l'occasion de façon très directe, nous avons mis l'accent sur les questions et programmes relatifs aux droits de la personne aux Nations Unies et dans d'autres forums multilatéraux.
- Nous avons toujours fait preuve de leadership en défendant les droits de la personne partout dans le monde.

Cette politique s'est traduite par des mesures décisives.

Je vous donnerai un exemple modeste mais précis: il y a un an, M. Clark a pris une initiative sans précédent en créant un fonds d'un million de dollars pour aider les familles des détenus en Afrique du Sud - et je suis heureuse d'annoncer aujourd'hui non seulement que j'ai depuis renouvelé ce fonds pour une nouvelle année, mais aussi que je l'ai augmenté de 50 %.

Dans un tout autre domaine, nous avons également engagé une initiative de grande importance afin de réparer les erreurs du passé. L'Agence canadienne de développement international est peut-être la première agence d'aide au monde à adopter un ensemble de politiques et de procédures permettant d'accorder toute l'attention voulue au rôle des femmes dans le développement de la société. Nous voulons ainsi nous assurer que les femmes soient aussi bien les agents que les bénéficiaires du développement.

Que devons-nous faire maintenant? L'époque où nous vivons semble relativement prometteuse pour ce qui est des droits de la personne; nous avons assisté à des progrès substantiels en Amérique latine et nous voyons se dessiner une lueur d'espoir là où nous nous y attendons le moins. L'heure est propice à la consultation, et le gouvernement est impatient de connaître l'avis des organisations non gouvernementales et de travailler avec elles dans un esprit de coopération.

Vous connaissez tous le remarquable travail accompli par les Nations Unies et d'autres organismes pour élaborer des normes, créer des programmes de promotion et mettre en oeuvre des mécanismes multilatéraux dans le domaine des droits humains. Le Canada appuie ces initiatives. Mais il reste beaucoup à faire dans des domaines aussi importants que les droits des minorités, les droits des peuples autochtones et le droit de défendre les droits de la personne. Il existe toutefois un inquiétant fossé entre la capacité de prendre à cet égard des mesures concrètes et pratiques. Ils n'ont pas su établir les structures institutionnelles qui permettraient d'assurer le respect des droits de la personne.